

CAS PARTICULIERS

RÉPARATION :

La 4C assure les opérations de maintenance (changement de roues, couvercles...). En cas de détérioration de votre bac, veuillez contacter notre service au : 04 95 47 04 04 / 07 72 72 87 52

VOL / DISPARITION :

En cas de vol, disparition ou vandalisme, contactez notre service au 04 95 47 04 04 / 07 72 72 87 52, afin qu'un nouveau bac vous soit fourni.

DÉMÉNAGEMENT / CHANGEMENT DE SITUATION :

■ Vous déménagez ?

Laissez les bacs dans le logement que vous quittez.

■ Vous emménagez dans une construction neuve ?

Adressez une demande de bacs auprès du service au : 04 95 47 04 04 / 07 72 72 87 52

■ Vous êtes nombreux à vivre sous le même toit et le volume des bacs distribués s'avère insuffisant ?

La 4C peut vous fournir des bacs supplémentaires.
04 95 47 04 04 / 07 72 72 87 52

DES QUESTIONS

RÉPARATION :

Pour toute demande d'informations complémentaires, les agents de la 4C, et tout particulièrement les ambassadeurs du tri et de la prévention des déchets, sont à votre disposition.

N'hésitez pas à nous contacter :

- Par mail, à l'adresse suivante : ecotri@cccentre-corse.fr
- Par téléphone au : 04 95 47 04 04 / 07 72 72 87 52



COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES
DU CENTRE CORSE



TRASCEGLIE
UN HÈ MICCA
COMPLICATU !

100% TRIÉ = 100% RECYCLÉ



NOUS COLLECTONS
CE QUE VOUS TRIEZ

Collecte des déchets en porte-à-porte GUIDE PRATIQUE

Avec la collecte en porte-à-porte, nous agissons ensemble pour :

► LE TRI

Avec un geste de tri plus facile et plus efficace, directement chez vous

► LE CADRE DE VIE ET L'ENVIRONNEMENT

Avec l'implication écocitoyenne de chacun dans la gestion et le valorisation de ses déchets

► LE RECYCLAGE DE NOS BIODECHETS EN CIRCUIT COURT DE PROXIMITÉ

En transformant ces biodechets en compost normé sur la plateforme de bio-compostage construite par le SYVADEC (située sur la RT 50)



ALLO4C : 04 95 47 04 04
(Prix d'un appel local)



WWW.CENTRE-CORSE.COM



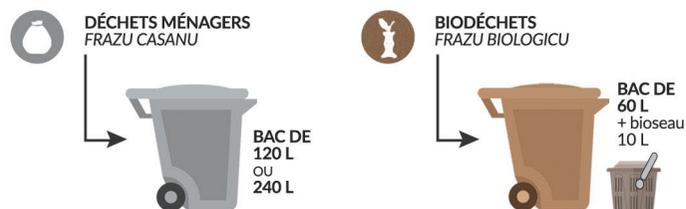
COMCOMCENTRECORSE



LA COLLECTE DES DÉCHETS EN PORTE-À-PORTE, QU'EST CE QUE C'EST ?

C'est un mode de collecte qui consiste à récupérer les déchets directement à votre domicile dans votre secteur d'habitation.

2 bacs vous sont attribués :



Les bacs sont mis à votre disposition par la Communauté de Communes. Elle en est propriétaire, mais **vous en avez la garde.**

Vous êtes donc responsable de leur présentation à la collecte et de leur entretien.

Pour compléter le dispositif, les bornes de tri sélectif sont présentes au plus près de chez vous, afin de vous permettre de trier aussi les emballages, le verre et le papier.

COMMENT PRÉSENTER VOS BACS ?

Vous devrez positionner les bacs à l'extérieur de votre propriété, les poignées vers la route. Ils doivent être disposés de manière sécurisée, sans danger pour les piétons et les automobilistes. Le placement des bacs sur le domaine public est de votre responsabilité. Il est impératif de respecter le jour et l'horaire de collecte.

Lorsque vos bacs sont pleins, mettez-les en présentation, la veille du jour de collecte à partir de 18h, selon le calendrier communiqué.

La collecte s'effectue tôt le matin !

6 BONS REFLEXES À ADOPTER !

- 1) Pour faciliter le vidage des bacs et le travail des agents, évitez de tasser les déchets et ne déposez pas de sac de déchets au pied des bacs.
- 2) Pour garantir l'hygiène et éviter les mauvaises odeurs, rincer vos bacs régulièrement et veillez à refermer les couvercles.
- 3) Jetez dans vos bacs uniquement les déchets préconisés.
- 4) Ne déposez pas dans vos bacs des produits susceptibles de les abîmer (cendres chaudes, produits corrosifs...)
- 5) N'utilisez pas vos bacs à d'autres fins que celle de la collecte des déchets prévus.
- 6) Nous vous recommandons de rentrer vos bacs en dehors des jours de collecte et de sécuriser vos bacs lors de leurs mise en présentation afin d'éviter tout danger ou désagrément.

MES DÉCHETS ALIMENTAIRES JE LES TRIE !

NOUS LES RECYCLONS EN CIRCUIT COURT DE PROXIMITÉ !

FRUITS, LÉGUMES
ET LEURS ÉPLUCHURES



MARC DE CAFÉ, THÉ,
ESSUIE-TOUT, SERVIETTES
EN PAPIER



Dans le petit sac

RESTES DE REPAS,
VIENNOISERIES, PAIN



PRODUITS ALIMENTAIRES
PÉRIMÉS SANS EMBALLAGES



Dans le petit bac

COQUILLES D'OEUF,
VIANDE, FROMAGE



POISSONS, PRODUITS
DE LA MER, COQUILLAGES



Dans le bac marron

**DÉCHETS
INTERDITS**

Sacs en plastiques et tous les autres emballages non compostables, déchets verts, liquides, lingettes, capsules de café, couches, litières d'animaux, pots de yaourt et couverts jetables (bois, plastique ou compostables) ...